
Commissions parlementaires

Commission de l'aménagement du territoire

Consultation générale

Projet de loi n^o 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités

MODIFICATION À L'AVIS PUBLIÉ LE VENDREDI
20 JUIN 2003

La Commission de l'aménagement du territoire tiendra ses auditions publiques à l'égard du projet de loi n^o 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, à compter du 9 septembre 2003 plutôt que du 26 août. La date limite à laquelle toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire est maintenant fixée au 22 août 2003. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui lui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Marc Painchaud, secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722; télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: mpainchaud@assnat.qc.ca

40889